

MEDICREA INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 2.413.265,76 euros
Siège social : 5389 Route de Strasbourg – Vancia (69140) RILLIEUX LA PAPE

393 175 807 RCS LYON

Descriptif du programme de rachat par MEDICREA INTERNATIONAL de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 17 mai 2018

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société MEDICREA INTERNATIONAL, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 17 mai 2018.

Ce descriptif est mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet de la Société (www.medicrea.com).

I – Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Emetteur : MEDICREA INTERNATIONAL
- Titres concernés : actions ordinaires MEDICREA INTERNATIONAL, marché Euronext Growth, code ISIN FR0004178572
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, soit 1 508 291 actions. Compte tenu des 5 308 actions déjà détenues par MEDICREA INTERNATIONAL au 17 mai 2018, les rachats porteraient sur un maximum de 1 502 983 actions (soit 9,96 % du capital)
- Prix maximum d'achat : 25 euros par action
- Montant maximal théorique de l'opération : 37.707.277,50 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société)
- Objectifs du programme par ordre de priorité :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDICREA INTERNATIONAL par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;
 - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.
- Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, soit jusqu'au 16 novembre 2019.

II – Répartition, par objectifs, des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

A la date du 17 mai 2018, la Société détient directement et indirectement 5 308 actions propres, soit 0,035 % du capital.

Ces 5 308 actions sont réparties comme suit :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDICREA INTERNATIONAL par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers : 5 308 actions ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales : 0 actions ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales : 0 actions ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 0 actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.medicrea.com).